

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

MOTION DE SOUTIEN AUX ECOLES PUBLIQUES LANGUEUSIENNES

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

La Direction Académique a informé la mairie à la fin de l'année 2023 de la fragilité des effectifs dans les deux écoles de la commune. Après les 2 fermetures de classes prononcées en septembre 2023, le risque de nouvelles suppressions est donc réel.

La commune s'est pourtant engagée depuis plusieurs années dans des projets d'investissement conséquents pour les groupes scolaires via l'acquisition de matériels numériques, la rénovation des façades et leur mise en valeur, ou encore la végétalisation des espaces de récréation. Les efforts seront poursuivis, démontrant ainsi l'engagement de la Ville à améliorer le confort des élèves.

La décision de nouvelles fermetures de classe serait donc intolérable, tant elle ne prendrait pas en compte les réalités de terrain :

- Des écoles en multisites ou la fermeture de classes génèreraient des problématiques d'organisation ;
- Des effectifs réduits qui permettent un accueil de qualité avec une prise en charge d'élèves au profil atypique ;
- La possibilité d'accueillir les élèves de maternelle dans des conditions optimales du fait de l'organisation périscolaire (accueil du matin, cantine, accueil du soir) effectuée sur les 2 sites (site des Saules aux Grèves et site Maternelle aux Fontenelles).

Face à cette situation, l'équipe municipale et les services ont engagé une négociation avec la Direction Académique, pour préserver les postes en place susceptible d'être supprimés dans le cadre de la future carte scolaire. Une demande de moratoire sur le gel des fermetures de classes a été sollicité afin de permettre aux acteurs (parents, enseignants, élus et services) de proposer des mesures concrètes qui permettront d'endiguer la situation.

Dans un esprit d'ouverture, un groupe de travail, composé d'une quinzaine de volontaires (parents, enseignants, agents municipaux, élus) s'est constitué afin de proposer des scénarii qui permettront de stabiliser de manière pérenne l'organisation des écoles publiques langueusiennes. Cette méthode devra s'appuyer sur un diagnostic précis de la situation actuelle et future (effectifs, démographie, structuration des écoles, moyens humains et matériels...).

Penser collectivement l'avenir ne signifie pas être attentiste au regard des prochaines fermetures qui pourraient s'annoncer sur la commune. C'est pourquoi, il convient de défendre la nécessité de maintenir l'ensemble des classes sur les 2 groupes scolaires langueusiens (écoles Les Fontenelles et Les Grèves). Un appel à la mobilisation est donc relancé. Des actions sont à prévoir dans les prochains jours pour dénoncer ces éventuelles fermetures de classes : compte tenu des effectifs actuels, la qualité d'enseignement et le bien-être des élèves s'en trouveraient considérablement impactés.

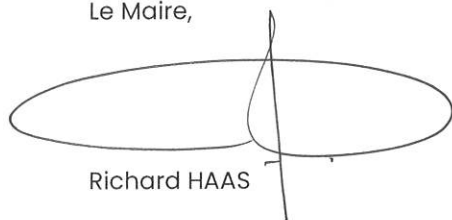
Au vu des éléments exposés, il vous est proposé :

- **D'apporter** le soutien indéfectible et sans faille de la commune aux écoles publiques ;
- **D'engager** tous les moyens visant à préserver le nombre de classes sur les écoles publiques à leur niveau actuel ;
- **De mettre en place** un groupe de travail pour rédiger une feuille de route pour les écoles publiques langueusiennes ;
- **De prendre acte** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Député et Sénateur des Côtes d'Armor.

La présente motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 31 janvier 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST

